



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE DU PAREAGE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE**

ARRETE TEMPORAIRE A2025-30

Objet : Permission de Voirie, Circulation alternée manuellement avec basculement sur la chaussée opposée, Interdiction de stationner – Avenue Marcel PAGNOL - Du 29 août 2025 au 28 septembre 2025.

Le Maire de la Commune de Villeneuve du Paréage,

Vu la demande en date du 01 août 2025, par laquelle l'entreprise BV SCOP représentée par Monsieur ECHENNE Thierry, située 2 Rue des Cheminots à PAMIERS (09100), demande l'autorisation d'effectuer des travaux **Avenue Marcel PAGNOL**.

Vu les articles L 2212-1 et suivants, 2213-1 à 2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 411-1 du Code de la Route,

Vu le Code de la Route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} partie-signalisation temporaire),

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures de police qui s'imposent afin de garantir la sécurité des personnels intervenants, ainsi que des usagers de la voie publique.

ARRETE

Article 1 : Du 29 août 2025 au 28 septembre 2025 Permission de Voirie accordée au bénéficiaire qui est autorisé à occuper le domaine public, et à exécuter les travaux cités sur la demande : « *Tranchées pour enfouissement réseaux basse tension* ».

La circulation sera alternée manuellement avec basculement sur la chaussée opposée.

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit.

Article 2 : La signalisation réglementaire de chantier sera fournie, mise en place puis repliée par l'entreprise BV SCOP, titulaire des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sur la Commune de Villeneuve du Paréage au lieu habituel d'affichage et sur les lieux.

Article 4 : L'entreprise BV SCOP et Madame le Maire, sont chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté,

Fait à Villeneuve du Paréage, le 01 août 2025

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Madame IZAAC Jeanine

